



**GOVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING**

**CABINET DU MINISTRE LAURENT HUBLET
KABINET VAN MINISTER LAURENT HUBLET**

Bruxelles,

Botanic Tower
Bd Saint-Lazare 10, 14^e étage
1210 Bruxelles

À l'attention de la personne habilitée à représenter
l'employeur dans ses contacts avec Actiris

Concerne : Monitoring du dispositif des Agents Contractuels Subventionnés (ACS) – Envoi d'un questionnaire

Madame, Monsieur,
Cher employeur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de politique régionale, en date du 04 juin 2026, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a confié à Actiris la réalisation d'un monitoring approfondi du dispositif des Agents Contractuels Subventionnés (ACS).

Cette démarche vise à disposer d'un état des lieux complet, actualisé et objectif du dispositif. Les informations recueillies permettront d'alimenter l'évaluation du système actuel.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la méthode des priorités partagées retenue par le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux dans le cadre du Sommet social. Les informations recueillies permettront de disposer d'un diagnostic commun et objectif du dispositif ACS, qui constituera une base essentielle pour les travaux de concertation relatifs à son évaluation.

Dans ce cadre, un questionnaire a été élaboré afin de compléter et d'affiner les données déjà disponibles relatives au dispositif ACS. Ce questionnaire vise à recueillir des informations qui ne sont actuellement pas disponibles ou insuffisamment documentées.

Ce questionnaire est adressé à l'ensemble des employeurs bénéficiant de postes ACS et est identique pour toutes les organisations. Le cas échéant, des informations complémentaires ou des précisions pourront être demandées à certaines d'entre elles dans un second temps, en fonction des besoins identifiés ou à ma demande.



Actiris vous adressera ce questionnaire sous forme électronique.

Nous vous invitons à y répondre pour le 13 septembre 2026 au plus tard.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre collaboration à cette démarche essentielle à la réalisation du monitoring, afin de disposer d'une base objectivée pour les travaux de concertation relatifs à son évaluation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Laurent HUBLET
Ministre de l'Emploi, de l'Économie et de l'Économie numérique